

Des actions concrètes et immédiates pour faciliter l'intermodalité :
Le Conseil du STIF finance la réhabilitation des Parcs Relais
de Boissy Saint Léger (94) et des Beaudottes (Sevran-93)

Cette opération consiste en une réhabilitation complète de ces deux ouvrages, intégrant une meilleure articulation entre le Parc Relais et les autres équipements de ces deux pôles, dont les gares routières, et qui prévoit un niveau de qualité de service conforme aux réglementations en vigueur et au référentiel de service STIF, principalement :

- reprise et renforcement de l'éclairage,
- mise en peinture des murs, sol et plafonds y compris de la reprise des cages d'escaliers,
- mise aux normes PMR des circulations verticales et création de places réservées à proximité de l'accès à la gare,
- reprise du jalonnement et de la signalisation à l'intérieur de l'ouvrage et sur la voirie environnante,
- renfort du dispositif de vidéosurveillance.

- ❖ **La gare de Boissy Saint-Léger** est fréquentée quotidiennement par 8 300 usagers. Elle est située en zone 4 sur la branche A2 du RER A dont il est le terminus.

Les travaux seront engagés au premier trimestre 2011 pour s'achever en décembre 2011.

Le coût du projet global s'élève à 4 070 000€ HT. Le coût subventionnable est de 2 800 000 € HT, correspondant aux places affectées aux usagers de la gare RER (350 places). **La participation du STIF s'élève à 2 800 000 € HT.** Le montant restant est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne.

- ❖ **La gare de Sevran-Beaudottes** est fréquentée quotidiennement par 12 500 usagers. Elle est située en zone 4 sur la branche B3 du RERB.

Les travaux seront engagés en mai 2011 pour s'achever en décembre 2011.

Le coût du projet global s'élève à 2 961 000€ HT. **La participation du STIF s'élève à 2 807 275 € HT.**



Le Parc Relais : un trait d'union entre la voiture et le mode ferré au service de l'intermodalité

Le Parc Relais désigne un **parc de stationnement aménagé à proximité d'une gare pour favoriser l'intermodalité**. Il accueille les usagers des réseaux ferrés dont l'accès aux gares ne peut s'effectuer aisément par les modes alternatifs à la voiture. En 2010, on en compte près de 550 en Ile-de-France, qui équipent 330 gares, avec une capacité d'accueil globale de 105 000 places. Afin de compléter ce dispositif régional et d'en optimiser le fonctionnement, le Conseil du STIF a approuvé un Schéma directeur des Parc Relais en décembre 2006. Il prévoit notamment **le déploiement d'un label Parc Relais** afin de proposer aux usagers une qualité de prestation garantie en termes de **propreté, sécurité, accueil, information** et de **conditions d'accès sur toute l'Ile de France**. Les opérations de labellisation de Parcs Relais sont **financées à 100 % par le STIF**.

L'impulsion donnée par le Schéma directeur des Parcs Relais a accéléré la rénovation des Parcs Relais en Ile-de-France. La participation financière du STIF importante de plus de 12 M€ par an, correspondant à un doublement de ses investissements par rapport à 2007.

Contact Presse :

Sébastien Mabilles › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › sebastien.mabilles@stif.info